



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°PUCODT/WEP/338/2022

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : M. Etienne DENS

Le terrain concerné est situé à **5100 Wépion, chemin des Vignerons, 59** et cadastré 5^{ème} division, section B n°214X.

Le projet consiste en **une transformation d'habitation unifamiliale**.

L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles D.IV.5 et D.IV.40 du Code car le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation (PUR) n° 620, dénommé « Koller », en ce qui concerne la rubrique "Matériaux" laquelle stipule que les versants des toitures doivent être inclinés à 20° minimum alors que le projet prévoit des toitures plates.

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement du 20 juin 2022 au 04 juillet 2022 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2ème étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h **(*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser durant la période précitée au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/WEP/338/2022**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **(*)** auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be